

Grenoble, le 03/02/2017

Rapport de jury

Recrutement interne d'adjoint administratif de 1ère classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Céline BLANCHARD

Vice-présidente : Madame Béatrice MAGISTRALI

SESSION 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 13 avril 2016

Epreuve orale d'admission : le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 juin 2016

Nombre de postes : 16 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
257	167	44	16	6

I) LE CONCOURS

Conditions d'accès :

Conditions de qualité et d'ancienneté de services:

Le concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services civils effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité :

Elle consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission :

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examinateurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	232
Hommes	25

b) **Statistiques concernant les candidats présents :**

Répartition hommes / femmes :

Femmes	154
Hommes	13

c) **Statistiques à l'admissibilité :**

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Lettre administrative	90	62	105	10.57

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 39.75 points (13.25/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	43
Hommes	1

d) **Statistiques à l'admission :**

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	0	43	15.36

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 114.50 points (16.357/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	15
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 107.75 points (15.392/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	6
Hommes	0

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consistait en la rédaction d'un courrier administratif. La confusion entre lettre administrative et lettre personnelle a souvent été soulignée par les membres du jury. De même, il est rappelé aux candidats qu'aucun signe distinctif n'est autorisé sur une copie, alors que de nombreuses copies faisaient mention d'une référence à un numéro de téléphone, à un nom, voire faisaient l'objet d'une signature réelle.

L'orthographe et l'expression écrite doivent être soignées.

b) L'épreuve d'admission :

La plupart des candidats avaient bien préparé leur oral, valorisant ainsi l'importance de la formation dans ce domaine, avec un bon niveau de connaissances et d'expression, une présentation bien structurée. Cette dernière apparaît toutefois très souvent standardisée et les candidats oublient fréquemment de parler de leur formation. Les 5 minutes de présentation n'ont pas souvent été respectées, point à travailler pour les candidats.

La tenue négligée de certains candidats appelle une vigilance sur ce sujet, étant appelés dans leurs missions à accueillir du public.

Dans le cadre de la présentation et de l'entretien, il convient de ne pas se limiter à son environnement professionnel, le fonctionnement du système éducatif doit être approfondi, notamment pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et les services déconcentrés (DSDEN et Rectorat). Les candidats doivent s'informer sur les différents services pour montrer l'intérêt qu'ils portent aux postes auxquels ils sont susceptibles d'être nommés en cas de réussite au concours, ainsi que sur la définition et le rôle d'un service public et de la fonction publique qu'ils ont vocation à intégrer.

Pour les cas pratiques, certains candidats se sont très peu préparés à cette épreuve : il faut savoir utiliser les fonctionnalités plus avancées de Word et d'Excel qui seront nécessaires dans la pratique professionnelle, et ne pas se limiter aux fonctions basiques. Dans la mesure où les candidats ont le choix entre les deux, le jury s'attend à une maîtrise plus approfondie des diverses fonctions proposées.

La présidente du jury,

Céline BLANCHARD
Secrétaire générale de la DSDEN de l'Isère